

Réunion trimestrielle du Collectif, Rodez 21 janvier 2017

Participants :

- Adrien, L'Amassada (points 1 & 2)
- Camille, L'Amassada (points 1 & 2)
- Jacques BIAU (81)
- Dominique BOURY (81)
- Anne-Marie CITTON (12)
- Brigitte COURCIER (12)
- Gilbert DARGESEN (11)
- Emmanuel FORICHON (81)
- Maryse SALVO (34)
- Guilhem, L'Amassada (points 1 & 2)
- Olivier HEBERT (31/09)
- Bruno LADSOUS (12)
- Françoise MARCHAND (34)
- Jean MARTY (12)
- Graziella PIERINI (12)
- Christophe POUÉCH (09)
- Jean POUUNET (34)
- Michèle SOLANS (34)

1. retour sur les actions à Montpellier (13 et 14 déc. 2016) et ses suites :

11. conférence de presse le 13 matin (Michèle SOLANS) :

L'objectif était de sensibiliser les « urbains » et à travers leurs medias de présenter le Collectif régional, la veille du salon Energia, en annonçant que nous allions perturber son ouverture le lendemain.

Nous avons eu le soutien d'un des titres les plus lus sur la métropole : la Gazette de Montpellier (gratuité de la salle, diffusion d'une tribune libre, dossier sur l'éolien).

Etaient présents et ont fait articles et reportages : l'AFP (dépêche diffusée au niveau national, parue dans Le Parisien par ex.), Midi Libre en page régionale (une page pour EDFEN, une colonne pour nous !), La Marseillaise (bon papier pour nous), France bleu (sujet du 8h le lendemain + débat à l'antenne « pour ou contre »), TVSud (bien, diffusion TNT + web), La Lettre M (lue par les acteurs économiques, pas de justificatif ce jour). France 3 s'est rendu le lendemain au salon = reportage le midi + au 19/20, avec entre autres l'interview de Jacques Biau et comme titre « Energia, un salon sous tension » (liens et PDF à votre disposition sur demande à : solans.michele@gmail.com)

➔ c'est une 1^{ère} étape, positive : nous devons envisager la même chose à Toulouse.

à travailler à présent : un ensemble d'argumentaires simples et clairs pour les journalistes (à discuter ensemble lors de notre prochaine réunion)

Les journalistes ont cependant souvent résumé notre combat comme celui d'intérêts particuliers contre l'intérêt général. Il faut absolument démonter cela en mettant en avant « nos actions pour l'intérêt général et la démocratie ; celui des promoteurs pour leurs intérêts privés qui manquent de transparence » et donc aussi l'escroquerie économique de l'affaire. Nous devons défendre nos paysages et la biodiversité menacés, mais si on ne parle que de ça, on se fait avoir à tous les coups : l'argument essentiel des promoteurs et des élus reposent sur des données purement économiques : stratégie pour la transmission, financement pour les communes... Nous devons donc répondre avec des arguments et attaquer directement nos réponses sur l'absurdité économique.

Nous devons répéter que non l'éolien industriel n'est pas une alternative au nucléaire, non ce n'est pas dans l'intérêt général, oui c'est une bonne affaire pour les grandes multinationales et pas pour les consommateurs qui au travers de leur facture Edf les subventionnent et pour les habitants en milieu rural qui les subissent. Des phrases à donner d'entrée aux journalistes pour établir une vraie discussion, sinon on se fait promener !!

➔ 12. actions à l'ouverture du salon professionnel ENERGIA le 14 matin (Jacques BIAU) :

Le tractage a été effectif et visible, y compris à l'intérieur puisque devant la « perturbation » que nous faisons, les organisateurs nous ont fait rentrer ! Une lettre du Collectif destinée à Carole Delga a pu être remise à la vice-présidente A. Langevine.

à améliorer pour une autre fois : le repérage des lieux de RDV en amont !

2. organisation de la manifestation à Rodez ce 21 janvier :

Un point est fait concernant notamment :

- le parcours et ses étapes, incluant un point de parole place de la Mairie
- la volonté partagée d'une manifestation festive et conviviale (musique, animations ...)
- les mesures de sécurité : pas de mesures spécifiques compte tenu de l'esprit évoqué ci-dessus, le principe étant que chacun est responsable de soi-même

Il est convenu que le débrief se fera par voie de mail.

3. actions à mener dans les prochains mois au niveau régional :

Développer un dispositif de contacts aux différents niveaux régionaux : Administration et élus

• **Administration :**

- **DREAL** : première réunion le 16 janvier, Bruno LADSOUS en relève les points marquants. Il en a été retiré (et envoyé pour validation aux interlocuteurs : DR Adjointe et 'directeur de l'énergie et de la connaissance') un projet de CR ainsi qu'un tableur relevant les actions à mener sur les différents registres traités, assorties d'une proposition de calendrier et d'une colonne de suivi.

- ➔ cet outil a vocation à constituer pour le Collectif une base de communication régulière.
- ➔ actualisé, il pourra être utilisé par les associations membres dans leurs rapports avec les UID (unités interdépartementales), les DDT et les préfets.

- **Préfet de Région :**

Constat partagé de l'utilité d'un travail local en priorité : DDT et unités interdépartementales. Deux témoignages utiles concernant le positionnement des grands commis de l'Etat :

- Préfet de Région : je suis ici pour faire appliquer les textes et réaliser leurs objectifs. Mais si un projet s'avère de nature à troubler l'ordre public, alors je dois le bloquer.
- un Préfet n'agira jamais contre l'avis du Député.

D'une manière générale, il est relevé que les associations ont gagné en crédibilité auprès des Administrations concernées. Un constat encourageant et de nature à contribuer à l'un de nos objectifs majeurs : être invités et consultés aux réunions des instances décisionnaires.

- **Elus** : un courrier a été envoyé à la **Présidente de Région**, auquel elle n'a pas répondu :

- ➔ compte tenu de son affichage public d'une nécessité de concertation en ces matières éoliennes, ce RV avec Carole DELGA est plus que jamais nécessaire dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité des territoires), **à son niveau** et non à celui de la vice-présidente : **une relance par différentes voies est en cours**. *Dans l'hypothèse d'un refus ou de manœuvre dilatoires, il pourra être organisé une manifestation à Toulouse.*

4. organiser le fonctionnement du Collectif :

4.1. appellation du Collectif :

Deux noms avaient été proposés, arrivant à égalité lors de la consultation intervenue en réunion à Albi.

A la veille des actions à Montpellier, le nom 'Occitanie Environnement' a été repéré comme étant déjà pris par une entreprise : compte tenu des risques, il est apparu prudent de ne pas le retenir. C'est donc sous l'autre nom proposé 'TNE Occitanie Environnement' que nous avons communiqué.

Le Collectif commençant à être connu sous cette appellation, à l'issue d'un large débat **il est retenu de le conserver dans une première étape**, certains participants souhaitant cependant revenir vers leurs mandants à ce propos.

Il est également convenu de conserver comme référence durable le chiffre de « 140 associations membres du Collectif » sans qu'il y ait lieu de distinguer entre associations membres et associations sympathisantes. Il pourra cependant être mis en exergue une liste de sympathisants et soutiens.

42. fonctionnement effectif :

Dominique Boury lit le « texte de référence » de niveau statutaire, étant entendu que le Collectif n'est ni une association de plein exercice ni une fédération.

Ce texte comporte les principales dispositions suivantes :

1. une introduction de portée générale
2. une reprise du manifeste de Montpellier (en substance : *notre Région mérite mieux*)
3. les objectifs du Collectif :
 - représenter l'ensemble des 140 associations et leur assurer une plus grande visibilité
 - être un élément et acteur d'analyse des politiques régionales en matière énergétique
 - favoriser la transmission la plus large des échanges (groupes de travail → argumentaires, tenue des listes de diffusion, organisation d'une journée annuelle de débats et d'approfondissements, techniques notamment
 - assurer la communication
 - soutenir et, s'il y a lieu, aider à la création d'associations locales
 - soutien juridique par un réseau d'avocats
4. son fonctionnement :
 - composition : cf. ci-dessus § 41.
 - principe : pas de délégations personnelles ad vitam aeternam, mais une gouvernance collégiale comprenant :
 - ✓ une réunion trimestrielle du Collectif, dans un lieu tournant, sur la base deux représentants par département, le cas échéant par le truchement d'un suppléant.
Cette instance décisionnelle permettra notamment de garantir une communication cohérente au sein de chaque département sur les actions menées au plan régional par le Collectif ou avec le concours de celui-ci.
 - ✓ un secrétariat de liaison, composé de 3 personnes, renouvelable par tiers chaque année.
Le secrétariat n'a pas pour mission de représenter le Collectif, mais d'assurer le suivi de son fonctionnement, y compris la gestion d'un site internet qui reste à créer, ainsi que l'organisation des réunions de l'instance décisionnelle (ordres du jour, appels à contribution, etc.)
 - pas de cotisation
Cependant, il est proposé que chaque association verse au moins 20 € pour pouvoir pallier les dépenses inhérentes à son fonctionnement (tracts, dossier de presse, banderoles, etc.). La trésorerie sera « tournante » pour le compte du Collectif ; en 2017, elle sera assurée par Hurlevent (34).

→ **le texte ainsi défini est approuvé.**

Composition de l'instance décisionnelle (2017) :

Départ.	prénom-nom	observations
09	Christophe POUECH + un suppléant	
11	Philippe GOUZE	en attente d'une 2 ^{ème} désignation
12	Graziella PIERINI, Bruno LADSOUS	
30	Eva EVEN	
31	Olivier HEBERT + un suppléant	
34	Marjolaine MIGRAINE, Françoise MARCHAND	
46	Françoise GRELLIER	
48	Noël DUCRET	à confirmer par l'intéressé
66		G. Dargegen prend des contacts
81	Jacques BIAU, Dominique BOURY	

Composition du secrétariat de liaison (2017) :

Emmanuel FORICHON (81), Brigitte COURCIER (12), Jean POUGNET (34)

Aux côtés de ces instances :

Michèle SOLANS est en charge des relations avec la presse (**à cette fin, il est demandé aux collectifs départementaux de lui faire parvenir leurs différents contacts**).

Prochaine réunion trimestrielle : samedi 8 avril (lieu évoqué et à confirmer : Narbonne ou Albi)